



Conseil d'administration du Cerema du 21 décembre 2017

Pour l'avenir du Cerema rien n'est acquis.

Continuons de défendre nos missions et nos emplois

Suite à la fin de fonctions du directeur général la veille par publication au journal officiel, ce Conseil d'Administration se tient en présence de Bruno Lhuissier, directeur général par intérim (DG-i).

La représentante de l'assemblée des communautés de France, Mme Corine Casanova, a fait une déclaration liminaire. Elle a employé à plusieurs reprises le terme de "Gâchi" pour exprimer que l'engagement de 2014 à la création du Cerema d'en faire un outil partagé pour toute la nation n'est pas tenu. L'Etat ne travaille pas avec les collectivités par exemple pour l'Etablissement du Contrat d'Objectif et de Performance (COP), ni dans le cadre de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Elle a dénoncé les baisses perpétuelles d'effectifs et de moyens, alors qu'il y a d'énormes besoins. Pour elle, les collectivités ne sont ni alibi ni otage des décisions prises par l'Etat. Elle a indiqué qu'elle tiendrait l'engagement pris fin 2016 de ne pas voter favorablement un budget qui met en péril les missions et l'avenir de l'établissement.

Election de la présidente à bulletin secret

La représentante de l'Agence de l'Eau Normandie Seine, Mme Patricia Blanc est la seule candidate. Mme Casanova souligne que l'Etat n'a pas cherché à faire éclore une candidature des collectivités.

L'ensemble des représentants du personnel a précisé que la candidature d'un fonctionnaire en charge d'un établissement sous tutelle du ministère est un très mauvais signal envoyé aux collectivités.

La CGT, comme les autres représentants du personnel, n'a pas pris part au vote. Effectivement, il n'appartient pas aux représentants du personnel d'arbitrer qui présidera le Conseil d'Administration.

Vote : Pour 10 - Contre 2

Election de la vice-présidente à main levée

La seule candidate, représentante de la DGITM, a indiqué que sa candidature signifiait toute l'importance qu'accorde la DGITM au Cerema. Comme ci-dessus, les 5 représentants du personnel n'ont pas pris part au vote.

Vote Pour 11 – Abstention 1

Admission en non valeur

Cette créance transférée des CETE au Cerema d'un montant de plus de 41000 € auprès de la Tunisie nécessiterait un contentieux plus coûteux que la somme à recouvrer. Il est proposé de l'annuler.

Vote : Pour à l'unanimité

Approbation d'un marché de diffusion

Ce marché concerne la confection des ouvrages diffusés par le Cerema

Vote : Pour à l'unanimité

Budget rectificatif N°2 de 2017

Le DG-i présente le budget en baisse. La Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) est amputée de sa mise en réserve et les recettes de tiers ralentissent. L'établissement poursuit ses économies de fonctionnement et limite ses investissements. Les effectifs sont en dessous de la cible, à cause d'une mauvaise anticipation des départs et du passage à deux cycles.

La CGT dénonce une nouvelle baisse de la SCSP. Elle ne s'étonne pas du ralentissement des recettes pour tiers avec 32 ETP non pourvus en 2017. Elle relève, ainsi que FO, le manque d'investissement (il faudrait 13 M€).

La CGT explique la manipulation du DG-i qui fait croire que le passage à deux cycles est responsable des sous effectifs du Cerema. Elle demande s'il y a eu le même impact dans le ministère. La commissaire du gouvernement répond que non.

Quand à la mauvaise anticipation des départs naturel après 3 à 4 ans d'exercice des agents au Cerema, la CGT rappelle que les agents ont gardé leur ancienneté à la création du Cerema.

Le DG-i corrige immédiatement ses propos en indiquant qu'il parlait du siège.

Pour la CGT, le Cerema est devenu répulsif et la gestion en tant que Cerema Zone de Gouvernance ne favorise pas les flux. Elle propose qu'une gestion par bassin d'emploi soit examinée.

Votes : Contre 5 (représentants du personnel), Abstention 1 (Représentante des collectivités), Pour 11 (les autres membres présents)

Budget prévisionnel 2018

Le DG-i explique qu'il y aura deux fois plus postes ouverts à la vacance en septembre par rapport aux cycles précédents et qu'un tiers de ces postes vacants concerne l'Île-de-France.

Le budget est globalement en baisse et le résultat de l'établissement sera de 450 000 €.

La CGT dénonce la baisse des effectifs qui se poursuit, la restriction des moyens de fonctionnement et le manque d'investissements qui compromet l'avenir du Cerema. La CGT rappelle son opposition aux 6,6 M€ repris pas l'Etat au regard des amortissements de matériels transférés à la création du Cerema. Les machines vieillissantes et obsolètes ne peuvent pas être remplacées. Enfin, la CGT tout comme FO dénonce le sort particulier fait au Cerema et au programme 159 (Cerema, Météo et GN) qui sont plus impactés que le ministère.

Le représentant du budget indique que le Cerema est mis à contribution comme tous les opérateurs et services de l'Etat.

La CGT remarque que l'impact financier du déménagement du site de Metz est évoqué comme une charge, mais que la présentation du DG-i est muette sur les économies de loyer que cela va engendrer.

Concernant le site de Nice, le DG-i et la commissaire du gouvernement semblent découvrir la question de la compensation financière, par le préfet, de l'abandon de ce site. La CGT précise que si le ministère, qui

bénéficie maintenant de ces locaux, et la direction du Cerema ne réclament rien, ce n'est pas le préfet qui de lui-même dédommagera le Cerema.

Concernant le site du Bourget, retenu dans le cadre des JO, le DG-i indique rechercher une solution d'accueil avec les services de l'Etat.

Mme Prémartin (personne qualifiée - directrice de l'Ademe) indique qu'elle votera favorablement malgré ses interrogations sur le niveau d'investissement. Elle souligne l'importance du Cerema au regard des besoins des collectivités.

M. Lhuilier (personne qualifiée -France Nature Environnement) s'abstiendra, car l'Etat ne prend pas les bonnes décisions. Selon lui le Cerema doit intervenir hors champs concurrentiel pour l'ensemble de la nation.

Mme Alba (personne qualifiée – directrice de l'Atelier Parisien d'Urbanisme) votera pour ce budget. Elle précise qu'il n'y a pas que le Cerema qui fournit de l'Ingénierie Publique. A noter qu'elle quittera la séance une fois « ses bonnes oeuvres » faites !

M. Mondon (personne qualifiée - Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports) votera pour ce budget. Selon lui, ne pas voter le budget c'est assurer la mort du Cerema, alors que voter « pour » c'est espérer qu'il survive encore un peu.

Mme Casanova (représentante des communautés de France) s'abstiendra en invoquant l'avertissement envoyé à l'Etat de fin 2016.

Mme Bristol (représentante de l'Association des Départements de France) votera pour, car elle souhaite exprimer sa confiance dans le Cerema.

Vote : Pour 11 – Abstentions 2 – Contre 5 (représentants du personnel)

Convention cadre entre le Cerema et le BRGM

Le DG-i précise que cette convention porte sur des sujets restreints à la différence des conventions qui ont été élaborées au début de la vie du Cerema.

Vote : pour à l'unanimité

Actualité

Le DG-i liste la valse des remplacements dans les directions du siège suite au Départ du DG B.Larroutou et de la SG/DRH S.Moreau.

La CGT demande au DG-i de communiquer aux agents du Cerema l'organisation du siège (qui fait quoi).

M. Lhuilier demande des informations sur : les assises de la mobilité qui viennent de se terminer ; le projet France route ; la création de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ; l'Agence des villes ...

L'administration répond que les assises de la mobilité donneront lieu à un projet de loi et une stratégie d'ici février. Pour l'ANCT il faudra attendre mars/avril.

Contrat d'Objectif et de Performance

Le COP est en cours de construction. Les "briques" réalisées serviront indépendamment de l'impact des restructurations en cours (ANCT).